

CS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-274 du 14 Juillet 1986

portant création d'un comité national chargé de la mise en oeuvre du Programme Communautaire de Développement et de Promotion des "Caisses Rurales d'Epargne et de Prêts" CREP/CEAO.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 85-254 du 17 juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU l'ordonnance N° 75-21 du 24 mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la Structure des Ministères,
- VU l'ordonnance N° 76-30 du 11 juin 1976 portant réglementation bancaire en République Populaire du Bénin,
- VU l'ordonnance N° 76-31 du 11 Juin 1976 portant Organisation du Crédit Agricole en République Populaire du Bénin,
- VU les résolutions N° 7/84/CE de la 10ème Conférence des Chefs d'Etat de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest, tenue à BAMAKO en Octobre 1984,
- SUR proposition du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative et du Ministre des Finances et de l'Economie,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 11 Juin 1986,

D E C R E T E :

Article 1er. - Il est créé un comité national chargé de la mise en oeuvre du Programme Communautaire de Développement et de Promotion des "Caisses Rurales d'Epargne et de Prêts" CREP/CEAO.

Article 2. - Le comité est composé comme suit :

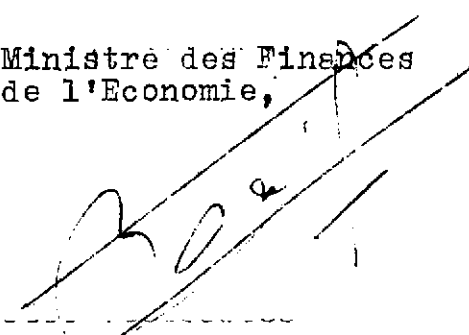
PRESIDENT : - Le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ou son représentant (DAC)

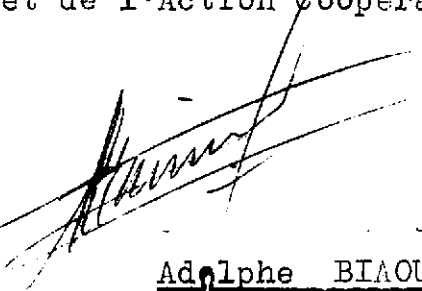
VICE-PRESIDENT : - Le Ministre des Finances et de l'Economie ou son représentant (CNCA)

.../...

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre du Développement Rural
et de l'Action Coopérative,


Hospice ANTONIO


Adolphe BIAOU

Améliations : PR 8 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 2 SGCEN 4 MDRAC 20 MFE 20
MPS 10 MISPAT 10 autres ministères 13 JORPB 1.-